

Commune de Cavagnac (46)

Projet d'acquisition d'une propriété en état d'abandon manifeste dans l'objectif de construire 3 logements sociaux et de sécuriser un carrefour

Document n°2 : Conclusion enquête préalable DUP

Auteur : Sabine Nascinguerra
Cuzance
nasci@free.fr

Version du 14 juillet 2013

Membre de :

cnce

COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

1 Rappel du contexte

Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport ci-joint, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet de nettoyage d'une parcelle en état d'abandon, de sécurisation du carrefour voisins et de construction de 3 logements sociaux s'est déroulée dans des bonnes conditions.

L'enquête, qui a duré un peu plus de 2 semaines (du 26 juin au 11 juillet 2013), a permis de recueillir uniquement des avis positifs de la population déjà bien renseignée sur le projet.

Il est seulement regrettable que les 2 propriétaires de la parcelle concernée ne se soient pas manifestés et n'aient pas fait connaître leur avis.

2 Conclusion motivée

En conclusion de cette enquête, et après examen de la note de présentation détaillée de l'opération et aussi une visite des lieux, je n'ai pu identifier que des avantages liés au projet soumis à enquête publique :

Avantages du projet soumis à enquête publique :

- L'acquisition de la parcelle permettra de mettre fin aux dépôts d'ordures sauvages et de supprimer également la ruine, les épaves. Cette opération permettra non seulement de supprimer un risque environnemental lié à la pollution éventuelle par les déchets, huiles de moteur etc., mais aussi de maîtriser un éventuel risque d'incendie.
- Le dégagement de la visibilité permettra de sécuriser le carrefour : en me rendant sur le terrain, j'ai pu me rendre compte moi-même de la dangerosité de ce secteur.
- Le projet impactera de manière positive le paysage, étant donné que la parcelle actuellement à l'abandon sera arrangée en cohérence avec les autres aménagements paysagers environnants. Par ailleurs, de beaux arbres existent déjà sur la parcelle : l'arrangement du terrain permettra de les mettre en valeur et les futurs logements seront insérés dans ce contexte d'espaces verts remis en valeur.

Inconvénients du projet soumis à enquête publique :

- Je n'ai pas identifié d'inconvénient lié à ce projet de modification, d'autant plus que les propriétaires ne s'intéressent plus du tout au sort de leur parcelle.

En m'appuyant sur l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, la réalisation du projet me semble nécessaire pour assurer la salubrité et la sécurité de la zone, et aussi pour permettre la construction de logements sociaux sur cette commune.

3 Avis

Je donne un **avis favorable** pour la déclaration d'utilité publique de ce projet.

Fait à Cuzance, le 14 juillet 2013

Sabine Nascinguerra

